

Intervention sur la proposition de résolution européenne Tafta
volet agriculture – agroalimentaire

Franck Montaugé / CAE 16 décembre 2015

M le Président,

Mme le rapporteur,

Chers collègues,

Au nom de mon groupe je tiens tout d'abord à remercier notre collègue Michel Billout et les membres du groupe CRC qui sont à l'origine de cette proposition de résolution européenne. Au-delà de ses conséquences sur l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire, nous considérons que le Tafta nécessite de la part de la représentation nationale une attention et une vigilance particulières eu égard aux enjeux économiques, démocratiques, sanitaires et sociétaux qu'il engendre.

Par l'exposé de ses motifs et son contenu **cette proposition de résolution européenne est pertinente et nous l'approuvons**. Nous nous associons aux appréciations positives et aux propos des rapporteurs Daniel Raoul et Philippe Bonnacarrère de la commissions des affaires européennes comme à ceux que vient d'exprimer Mme Primas.

Quels sont les enjeux chiffrés de cette question ? J'ai essayé de répondre à la question.

3,6 %, c'est ce que représentent l'agriculture et les industries agroalimentaires dans le PIB français (1,5% pour les produits agricoles et 2,1% pour les industries agroalimentaires).

Avec un PIB 2013 à 2 113 milliards d'euros, cela fait 76 milliards d'euros de valeur ajoutée agri-agroalimentaire.

En 2013 :

59 milliards d'euros d'exportation (près de 78% du PIB agricole + industries agroalimentaires) dont un peu moins de 3 milliards d'euros avec les USA

et

48 milliards d'euros d'importation dont un peu moins de 1 milliard avec les USA.

Par rapport aux USA, le solde positif pour la France en 2013 est de près de 2 milliards d'euros.

Donc pour un solde positif global du commerce extérieur agricole de la France supérieur à 11 milliards d'euros, 2 milliards d'euros (18%) concernent nos échanges avec les USA.

Le TAFTA va-t-il nous permettre d'accroître ce solde positif avec les USA ou pas ?

Telle est la question !

En tout état de cause, **agriculture et agroalimentaire ne doivent pas être les variables d'ajustement de la négociation de ce traité.**

Sur le fond, l'analyse fine des conséquences possibles sur les différentes filières agricoles et agroalimentaires se heurte, comme tous les rapporteurs l'ont souligné, à l'absence d'objectifs quantitatifs autres que celui de libéraliser les échanges et au manque de données chiffrées résultant des différentes hypothèses de négociation.

Certaines filières ont des intérêts offensifs comme celles des produits laitiers et des vins et spiritueux, d'autres doivent absolument se défendre comme celle de la viande.

Faute d'étude d'impacts, nous sommes dans l'impossibilité d'apprécier les effets de la levée, progressive ou pas, des barrières douanières et non-douanières. Nous ne savons pas la place qui est réservée à ces secteurs dans le cadre global de négociation et on peut à ce stade craindre, compte tenu de leur poids, que l'agriculture ou certaines de ses filières soient la variable d'ajustement de cette négociation.

En effet, 2 M€ de solde actuel à notre avantage pourraient être considérés comme presque négligeable par rapport à l'enjeu économique et financier global du traité.

Cette idée n'est pas acceptable ! Comment l'éviter ?

Personne ne semble le savoir. Plus de clarté et de transparence sont absolument nécessaires. Le secrétaire d'Etat au commerce extérieur M. Fekl s'est engagé là-dessus.

Nous avons, nous parlementaires, comme nos concitoyens, besoin de ces éléments pour soutenir notre agriculture, ses emplois et les territoires ruraux qui en sont grandement dépendants.

Pour notre groupe, outre **la couverture de ce risque d'instrumentalisation de l'enjeu agricole français**, un certains nombres de points doivent absolument être pris en compte dans la négociation :

- **Les préférences collectives** relatives aux normes sanitaires et phytosanitaires, environnementales, la protection des consommateurs doivent rester **un point incontournable**
- La reconnaissance et la protection des **Indications Géographiques**, essentielle pour le fleuron de nos exportations que son vins et spiritueux, **doivent être effective**
- Les **produits classés sensibles dont** l'enjeu pour la France est de préserver sa **filière bovine** doivent être **préservés**. Il faut pour cela éviter que des contingents tarifaires à droits réduits ou nuls ne soient accordés aux USA.
- Il faut **prendre le temps nécessaire** pour que la négociation aboutisse à un **accord équilibré ne sacrifiant aucune filière**.

Quelles seraient les conséquences d'une exclusion du secteur agricole et agroalimentaire de ce traité ?

En réalité nous ne le savons pas.

Les parlements nationaux et européen auront à se prononcer sur le traité final.

Inscrire **d'emblée** la possibilité d'une « demande d'exclusion » du volet agricole du traité ne nous paraît pas souhaitable. Elle serait aussi, probablement, juridiquement non recevable.

M. le Président, pour ces raisons et en saluant une nouvelle fois le travail de nos collègues, **le groupe socialiste et républicain soutient cette proposition de résolution européenne.**